

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 AOÛT 2017**

La convocation a été adressée individuellement le 1er août 2017 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le lundi 07 août 2017 à 17h45'

Absents excusés : Régis FLOCH ; René LATOUCHE qui a donné procuration à Sylvie HAMON .....

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Sylvie HAMON a été désigné secrétaire de séance.

**EFFACEMENT DES RESEAUX A BANINE TRANCHE 1 - PROGRAMME 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Effacement des réseaux à Banine Tranche 1. Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Saint Coultz afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau B.T. .... 70.000,00 € HT
- Eclairage Public..... 16.600,00 € HT
- Réseau téléphonique (génie civil)..... 22.100,00 € HT

Soit un total de ..... 108.700,00 € HT

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : ..... 81.525,00 €
- Financement de la commune : ..... 0,00 € pour la basse tension
- ..... 10.600,00 € pour l'éclairage public
- ..... 16.575,00 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de **27.175,00 €**

Concernant les travaux situés à Banine, les travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune **aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux**. La participation de la commune qui s'élève à : **16.575,00** euros HT pour les réseaux de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux Effacement des réseaux à Banine Tr1,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement d'une participation estimée à un montant de 27.175,00 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

**QUESTIONS DIVERSES**

Présentation du projet à Kerillis : montage avec FINISTERE HABITAT (logements, sociaux dont PMR) et l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (acquisition des terrains)

Fin de séance à 18h10'

Gilles SALAÛN

Jean-Pierre AUBERT

Pierre LE GRAND

Sylvie HAMON

Béatrice GENTRIC

Régis FLOCH

Marguerite ANSQUER

René LATOUCHE

*Absent excusé*

*Procuration à Sylvie HAMON*

Julie GREGORY

Maguelonne LE QUÉAU

Annie YANNOU